



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :


Qu'il y aura séance ordinaire, du Conseil municipal, le 14 avril 2020 à 19 heures, à la salle du Centre multifonctionnel située au 63, route 132 Ouest, à Gascons

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre une hauteur maximale de 11.12 mètres pour une maison existante située au 144, route de la Rivière à Port-Daniel alors que la maison jouit d'un droit acquis d'une hauteur de 9.53 mètres et que la réglementation en vigueur autorise une hauteur maximale de 8 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.


Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 12^e jour du mois de mars 2020.


Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, le 12 mars 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 mars 2020.


Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe